



MINISTÈRE DE LA FAMILLE,  
DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE,  
DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ,  
DE LA MICROFINANCE ET DE  
LA PETITE ENFANCE

00002025  
N°.....MFSAEFMFPE/DAGE/SAK/al

Dakar, le 30 JUIL 2009

*Le Ministre d'Etat*

**Objet : Transmission**

Je vous transmets ci-joint, pour information, copie du décret n° 2009- 628 du 13 juillet 2009, modifiant le décret n° 2009 - 459 du 7 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères.

**PJ : décret n°2009-628 du 13 juillet 2009**

//-)  
**Tous Conseillers Techniques  
Tous Services, et Directions**



SP → copie à  
SAGE et aux  
services attachés

A

Décret n° 2009-628 modifiant le décret n° 2009-459 du 7 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;  
VU la loi n° 90-07 du 28 juin 1990, relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;  
VU le décret n° 2009- 451 du 30 avril 2009, portant nomination du Premier Ministre ;  
VU le décret n° 2009- 459 du 7 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, ;  
VU le décret n° 2009- 548 du 9 juin 2009 mettant fin aux fonctions d'un ministre, nommant un nouveau ministre et fixant la composition du Gouvernement ;

Sur le rapport du Premier Ministre,

### DECRETE

**Article premier** - Le décret n° 2009- 459 du 7 mai 2009 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

- la désignation « MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DES PME » est remplacée par « MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE, DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DES PRODUITS AGRICOLES ET DES PME » ;
- la désignation « MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ, DE LA MICROFINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE » est remplacée par « MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ, DE LA MICROFINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE » ;
- la désignation « MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA FRANCOPHONIE ET DES LANGUES NATIONALES » est remplacée par « MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE » ;

- la désignation « MINISTERE DU NEPAD ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT » est remplacée par « MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS » ;

- la désignation « MINISTERE DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DES PRODUITS AGRICOLES » est supprimée.

**Article 2** - L'article premier du décret n°2009-459 du 7 mai 2009 est modifié ainsi qu'il suit :

- **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

2° Secrétariat général et services rattachés :

- supprimer « Agence nationale de la Case des Tout-Petits » ;
- ajouter « Fonds de Solidarité nationale ».

- **MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

4° Autres administrations :

supprimer « Agence pour la Propreté du Sénégal (APROSEN) ».

- **MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE, DES BASSINS DE RETENTION ET DES LACS ARTIFICIELS**

3° Autres administrations :

ajouter « Agence pour la Propreté du Sénégal (APROSEN) ».

- **MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE, DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DES PRODUITS AGRICOLES ET DES PME**

2° Directions et service :

- ajouter « - Direction de la Transformation alimentaire ;
- Direction de la Promotion des produits agricoles ».

3° Autres administrations :

ajouter « Projet Yakalma ».

**- MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ, DE LA MICROFINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE**

2° Directions :

supprimer « Direction de l'Action sociale ».

3° Autres administrations :

- supprimer « Fonds de Solidarité nationale » ;
- ajouter « Agence nationale de la Case des Tout-Petits ».

**- MINISTERE DES TELECOMMUNICATIONS, DES TICS, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DES TRANSPORTS FERROVIAIRES**

3° Directions et service :

supprimer « Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation »

- ajouter « - Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Postes ;
- Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Télécommunications ».

**- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, DE L'ELEMENTAIRE ET DU MOYEN SECONDAIRE**

3° Directions :

ajouter « Direction de l'Alphabétisation et des langues nationales ».

**- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA FRANCOPHONIE ET DES LANGUES NATIONALES**

3° Directions :

supprimer « Direction de l'Alphabétisation et des langues nationales ».

**- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

3° Directions et service :

ajouter « Direction de l'Action sociale » ;  
supprimer « Direction du NEPAD ».